



# COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : [mairie.saesso@wanadoo.fr](mailto:mairie.saesso@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 7 octobre 2019

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Présents : 9

Compte-rendu affiché

le 17 octobre 2019

Membres présents : FOURNIER Christiane, Adjoint au Maire- HINDENNACH Gérard, Adjoint au Maire – FALK Éric, Adjoint au Maire- BAERMANN Fabrice-DORVAUX Olivier  
RIFF Dominique- KEITH Hervé-HEIM Marc.

Membres excusés: Cécile MULLER (donne procuration à BAERMANN Fabrice)  
SCHARSCH Julien (donne procuration à MULLER Dominique) DURANDOT Mathieu.

Membres non excusés: BAEHL Nicolas- HEITZ Isabelle

### Ordre du Jour

#### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 9 septembre 2019**

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2019.

Aucune autre observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **2. Accessibilité des bâtiments: proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet TRUMPF de Wasselonne.**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2019, M. le Maire avait été chargé de solliciter d'autres cabinets de maîtrise d'œuvre relatifs à l'accessibilité de tous les bâtiments publics de la Commune, à savoir l'église Saint Jean-Baptiste, la mairie, le groupe scolaire et la salle polyvalente.

M. le Maire présente et détaille un devis de l'architecte TRUMPF d'un montant de 9750 € HT.

Le cabinet TRUMPF serait chargé de l'étude de faisabilité du projet ainsi que du montage du dossier d'appel d'offres, des autorisations d'urbanismes et du suivi de chantier.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- de confier la maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité des bâtiments publics à l'Architecte TRUMPF pour un montant de 9750 € HT.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **3. Rapport d'activités 2018 de la communauté des communes du Pays de Saverne.**

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2018 est communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

### **4. Numérisation**

#### **4.1 Numérisation des actes administratifs et des registres de la Mairie**

M. le maire présente un devis de la société JVS d'un montant de 683 €HT pour la numérisation des actes administratifs de la Commune.

La société JVS propose de numériser tous les actes d'état civil ainsi que les délibérations du conseil municipal afin de les conserver numériquement et de les intégrer au logiciel de l'état civil.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de confier la numérisation des actes administratifs à la société JVS pour un montant de 683 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **4.2. Numérisation des photos de l'exposition du 15 septembre 2019**

M. le Maire présente un devis de la société Numerize d'une valeur de 654 € HT pour la numérisation des photos de l'exposition photos du 15 septembre 2019.

M. le Maire souhaite numériser ces photos pour leur bonne conservation et permettre également aux administrés de les consulter par le biais d'un support informatique.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier la numérisation des photos de l'exposition du 15 septembre à la société Numerize pour un montant de 654€ HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **5. Voirie**

#### **5.1 Extension du réseau d'assainissement de la rue du lavoir- Raccordement**

En prévision à la demande de Mme STORCK Gisèle d'un certificat d'urbanisme pour une éventuelle construction d'une maison individuelle, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une extension du réseau d'assainissement dans la rue du Lavoir.

Ces travaux d'extension du réseau sont à la charge de la Commune, le terrain se trouvant dans le périmètre constructible défini par la carte communale approuvée le 7 octobre 2015. Les travaux seront confiés au SDEA qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Après avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement rue du Lavoir, pour un montant H.T. estimé de 20 350.00 €, dans le cadre de sa compétence urbanistique.

- Demande l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.
- S'engage à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au droit du SDEA par virement à la Trésorerie du SDEA.
- Finance ces opérations sur le budget général 2020 de la Commune.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

## **5.2. Voirie provisoire de l'Impasse des Coquelicots:**

M. le Maire présente un devis de la société ETA DISS d'une valeur de 2520 € HT pour l'empierrement de l'Impasse des Coquelicots. Cette voirie provisoire permettrait à la Société chargée de la construction de M. Mme HUCK Léo d'accéder au terrain dans de bonnes conditions matérielles.

Le terrain n'étant pas encore viabilisé, les travaux de branchement restent à réaliser avant les travaux de voirie.

Après avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de prendre en charge les travaux d'empierrement de l'Impasse des Coquelicots d'une valeur de 2520 € HT,
- Demande au pétitionnaire de réaliser en amont les travaux de branchements eau et assainissement.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

## **6. travaux de remplacement de la chaudière à l'Eglise: taux de participation financière du Conseil de fabrique.**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 juin 2019, il a été décidé de confier les travaux de remplacement de la chaudière à l'Eglise à la Société JUNG. M. le Maire a été chargé de s'entretenir une nouvelle fois avec le président du Conseil de fabrique afin de déterminer le taux de participation financière à ce chantier qui devrait démarrer courant du mois de novembre 2019.

Suite à cette réunion le Conseil de fabrique a donné son accord pour un taux de participation de 50 % du coût des travaux HT , limité à 20 224.5 €, selon le devis de la société JUNG.

-Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

## **7. Numérisation du plan du cimetière: Mise à jour du plan**

Lors de la réunion du 3 juin 2019 les membres du Conseil Municipal ont décidé d'acquérir le logiciel SIG cimetière via Netagis afin de numériser le plan du cimetière. Pour ce faire, cette société a besoin d'un plan topographique mis à jour.

M. le Maire a contacté la société Archimed (anciennement Legorgeu) afin d'élaborer la mise à jour du plan. Il présente un devis d'un montant de 550 € HT.

Après avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier la réalisation de la mise à jour du plan topographique du cimetière à la société Archimed pour la somme de 550.00 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

## **8. Divers**

### **8.1 Travaux de toiture: Club house**

M. le Maire donne la parole à M. FALK, membre de la commission de concertation avec l'union sportive de Saessolsheim. Les membres de la commission et l'USS se sont réunis afin de déterminer les travaux les plus urgents à réaliser au Club-House et au bâtiment annexe.

Pour ce dernier, des travaux de toiture sont à prévoir en priorité; à cet effet M. Falk présente un devis de la société HOLDEBACH d'une valeur de 4754 € HT, montant réajusté suite à la demande de réaliser une toiture isolante.

Après avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier la réfection de la toiture à la société HOLDERBACH pour une valeur de 4754 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **8.2 Achat tondeuse**

M. FALK Éric informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'acquérir une nouvelle tondeuse, il présente un devis de la Société AGRIMAT avec deux propositions:

- Une tondeuse d'une valeur de 1570 € HT
- Une tondeuse d'une valeur de 960 € HT

Après avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la tondeuse d'une valeur de 960 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

## **9. Adhésion à la plateforme mutualisé de dématérialisation "Alsace marchés publics"**

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » ([alsacemarchespublics.eu](http://alsacemarchespublics.eu)) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes.

Le Département du Haut-Rhin assure la coordination du groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir jusqu'au 31 août 2021. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Municipal de Saessolsheim, après avoir délibéré :*

- *approuve la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe*
- *autorise le « Monsieur le Maire » à signer la convention d'adhésion*
- *autorise le « Monsieur le Maire » à signer la charte d'utilisation*

### **Dates à retenir**

- 04/11 : Réunion du Conseil Municipal
- 13/10: Saesso jeux
- 23 et 30: Novembre: Journées de travail pour préparer la mise en place des décorations de Noël.
- 23 /11: manifestation route Massu
- 30/11: Balade contée du Conseil Local des jeunes

Suivent les signatures des membres présents :

MULLER Dominique	FOURNIER Christiane	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
BAEHL Nicolas	BAERMANN Fabrice	DORVAUX Olivier	DURANDOT Mathieu
HEIM Marc	HEITZ Isabelle	KEITH Hervé	MULLER Cécile
RIFF Dominique	SCHARSCH Julien		

Mr le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.